

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.



CES MESURES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES POUR RALENTIR LA PROPAGATION DU VIRUS.

1. RAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT :

- **Se laver régulièrement les mains** avec de l'eau et du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique
- **Tousser ou éternuer dans son coude** ou dans son mouchoir
- **Se moucher dans un mouchoir à usage unique** puis le jeter
- **Éviter de se toucher le visage**
- **Respecter une distance d'au moins 2 mètres** avec les autres
- **Saluer sans se serrer la main** et arrêter les embrassades
- **Port du masque obligatoire**

2. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES ÉMISES PAR LA FFC À L'ATTENTION DES ORGANISATEURS, ENCADRANTS ET COUREURS, PILOTES, RIDERS, ARBITRES, OFFICIELS, BÉNÉVOLES... :

Organisateurs

- Prendre information auprès de sa Préfecture départementale pour avoir connaissance des mesures locales relatives aux événements et rassemblements
- En cas de huis clos ou de jauge à respecter liée à l'accueil du public, mettre les moyens en œuvre afin d'organiser, gérer et contrôler ce dernier sur l'organisation, notamment par la distribution et le contrôle des accréditations réservées à l'encadrement minimum des sportifs autorisés à concourir.
- **Désigner un référent (titulaire d'une licence FFC auprès de la structure affiliée support de l'organisation) au sein de l'organisation « Hygiène et COVID-19 », responsable de la mise en place des gestes barrière et en mesure de répondre à toutes les questions** (cette action faisant partie de l'activité du club organisateur, elle est, à ce titre, couverte par le contrat collectif FFC relatif à la responsabilité civile dont bénéficie le club et ses membres licenciés).
- **Rappeler les mesures de protection par des messages speaker et l'affichage aux entrées et lieux de passage des mesures à adopter**
- Se munir de solutions hydroalcooliques et de matériel à usage unique (masques, gants...)
- Prévoir des points permettant de se laver les mains avec eau et savon et/ou des points en accès libre avec des solutions hydroalcooliques
- Inciter les bénévoles, prestataires à venir avec leur propre matériel
- Limiter les échanges de matériel, préparer les matériels à prêter désinfectés et faire en sorte qu'ils soient utilisés par une seule personne entre deux désinfections (panneaux, sifflets, chasubles, ...) à défaut, désinfecter le matériel quand il est utilisé par plusieurs personnes.
- Désinfecter à chaque utilisation les véhicules partagés et porter un masque ou une visière dans le véhicule.
- Prévoir le maximum d'opérations à l'extérieur, si la météo le permet (remise des numéros, réunions, protocoles)
- **Dans les espaces fermés (PC Course, permanence, bureaux organisation, arbitres, salle de presse, local anti-dopage...) :**
 - ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
 - ▶ Port du masque obligatoire
 - ▶ Distanciation des espaces de travail
 - ▶ Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
 - ▶ Renforcer les contrôles d'accès pour limiter aux strictes personnes habilitées
 - ▶ Limiter l'impression et la distribution de documents et favoriser leur affichage en extérieur et l'envoi par mail ou SMS
 - ▶ Nettoyage et désinfection des espaces tous les jours

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.



► Pour la remise des numéros de course

- Proscrire temporairement les engagements sur place pour éviter l'attente et l'échange de documents sur place. Mettre en place un numéro de téléphone ou une adresse e-mail où les non licenciés et les engagements tardifs pourront solliciter une inscription à l'épreuve (suivant le cadre règlementaire en vigueur). Chaque non licencié FFC devra laisser un numéro de portable à l'organisateur. Celui-ci le conservera pendant 3 mois après la course.
- Prévoir plus de temps pour la remise des numéros de course, l'adapter au nombre d'inscrits, inciter les inscrits à venir plus tôt chercher leur numéro, inciter les clubs à envoyer un seul chef d'équipe pour retirer les numéros des coureurs / pilotes d'un même club.
- Bien informer à l'avance les participants des modalités via le DO du Comité Régional ou la communication de l'organisateur.
- Pas de vérification de licence pour les licenciés FFC, celle-ci aura été faite avant la distribution.
- Remise des dossards, plaques, transpondeurs, bracelets... en enveloppe par une personne avec gants et masque (visière ou tissu).
- Pas de signature des listings par les coureurs, pilotes ou directeurs sportifs mais pointage par la personne qui remet l'enveloppe (au départ de l'épreuve, c'est le pointage par les arbitres qui fera foi de « départ pris »)
- File d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise entre 2 personnes attendant.
- Limiter les échanges de monnaies (pièces et billets) inciter le paiement par chèque
- Assurer un retour des numéros de course et transpondeurs, dans un contenant large « en vrac ». Ils seront vérifiés ultérieurement après désinfection. Votre comité régional pourra vous aider à contacter les participants qui n'auront pas rendu leur matériel.

► Pour les réunions (organisation, directeurs sportifs...)

- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- Limiter la participation à un représentant par équipe ou entité
- Favoriser les réunions en visioconférence ou en extérieur
- Espacer les chaises pour maintenir la distance requise
- Port du masque obligatoire
- En cas d'utilisation de micro, disposer d'un micro par intervenant, à défaut, le nettoyer entre chaque utilisateur

► Espaces sportifs (parking, espace équipe, zone départ, arrivée, ravitaillement...)

- Limiter l'accès aux strictes personnes habilitées
- En cas de huis clos, ou de jauge liée au public à respecter, limiter l'accès aux strictes personnes habilitées et nécessaires à l'organisation des épreuves
- Mettre en place une distance accrue entre les coureurs et le public (contrôle d'accès, double barriérage...)
- Supprimer l'accès aux douches

► Protocole

- Supprimer la remise de récompense autre que les trophées ou médailles aux trois premiers
- Limiter les échanges d'objets ou s'assurer de leur désinfection
- Vous pouvez choisir d'organiser un protocole à huis clos, le filmer et le photographier pour diffusion aux médias ou par voie numérique
- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la zone protocolaire
- Limiter l'accès au podium et aux trophées
- Remise des prix sans hôtes ou hôtesse et sans serrage de main ni bises
- Marquage au sol pour maintenir une distance entre le speaker, les officiels et les sportifs
- Rappeler à chacun la distanciation requise
- Limiter les échanges de micro
- Port du masque obligatoire, à l'exception d'un bref moment pour les athlètes lorsqu'ils et elles sont sur des marches protocolaires suffisant espacées afin que les photos puissent être réalisées

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.



- **Espaces de restauration et buvettes (leur autorisation ne sera possible qu'en fonction des dispositions du gouvernement et de la décision de la préfecture territorialement compétente)**
 - ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
 - ▶ Fil d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise
 - ▶ Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
 - ▶ Ne pas proposer de restauration sous forme de buffet et privilégier le service à l'assiette
 - ▶ Répartir les espaces de restauration pour éclater les flux
 - ▶ Favoriser le paiement par carte bancaire sans contact pour éviter les manipulations de billets et pièces

- **Zones spectateurs**
 - ▶ En cas de huis clos, les zones spectateurs à proprement parlé sont proscrites
 - ▶ En cas de jauge à respecter sur l'accueil du public, les zones spectateurs doivent faire l'objet d'un contrôle entrée/sortie
 - ▶ Pas de distribution de programme, goodies ou autres cadeaux
 - ▶ Pas de tractage ou dépôt de prospectus sur les véhicules

Encadrants et coureurs

- Disposer de solutions hydroalcooliques
- Ne pas serrer les mains, pas d'embrassade
- Ne pas jeter et donner de bidons ou autres
- Ne pas faire de selfies ou signer d'autographes
- Ne rien accepter de tierces personnes
- Éviter la manipulation du matériel par le public
- Port du masque obligatoire, à l'exception des athlètes en entraînement ou en course, soit 2 minutes avant le départ et 1 minute après l'arrivée



3. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX ÉPREUVES DE TRIAL

- Port du casque, des protections et des gants par le trialiste avant son entrée en zone
- Matérialisation et division des zones d'attente en entrée de zone

Pour plus d'informations :
www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Pour toutes précisions :
assistance covid19@ffc.fr